

Traitement des données à caractère personnel de l'Emprunteur

1. Le « Prêteur » désigne la S.A. NOVALLIA. L'« Emprunteur » désigne le bénéficiaire du prêt subordonné et peut comprendre une ou plusieurs personnes physiques ou morales et notamment des sociétés.
2. Les données à caractère personnel de l'Emprunteur qui sont communiquées au Prêteur dans le cadre de la présente convention (données d'identification personnelle et bancaire) sont traitées par le Prêteur, en qualité de responsable de traitement, conformément à la législation applicable en matière de traitement des données à caractère personnel, en particulier le Règlement UE 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données (« RGPD ») pour les finalités suivantes:
 - (i) permettre l'exécution des services du Prêteur ;
 - (ii) permettre le paiement des services du Prêteur, lutter contre la fraude et gérer tout problème ou différend ;
 - (iii) permettre aux personnes sous l'autorité du Prêteur de communiquer avec l'Emprunteur par téléphone, voie postale ou courrier électronique ;
 - (iv) permettre au Prêteur de respecter ses obligations légales fiscales, comptables, d'audit et de *reporting* envers les autorités wallonnes et européennes ;
 - (v) permettre au Prêteur de remplir ses obligations vis-à-vis de la Région wallonne et, le cas échéant, des autorités européennes dans le cadre de l'exécution de ses missions d'intérêt général ; et
 - (vi) permettre au Prêteur de communiquer avec l'Emprunteur sur les activités, produits et services des sociétés du Groupe Sowalfin.
3. Les traitements dont les finalités sont reprises aux points (i), (ii) et (iii) sont indispensables à l'exécution de la convention. Le traitement dont la finalité est reprise au point (iv) est une obligation légale dans le chef du Prêteur. Le traitement dont la finalité est reprise au point (v) est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public confiée par la Région wallonne au Prêteur. L'Emprunteur marque son accord sur le traitement dont la finalité est reprise au point (vi).
4. La fourniture de ces données à caractère personnel est une exigence nécessaire pour conclure un contrat. Le défaut de fournir ces données empêcherait la conclusion de la convention.
5. En fournissant ses données à caractère personnel, l'Emprunteur donne au Prêteur la permission expresse de traiter ces informations pour et dans la mesure nécessaire aux fins indiquées ci-dessus. L'Emprunteur a le droit de retirer son consentement pour la finalité reprise au point (vi) à tout moment, selon la procédure décrite au point 10 ci-dessous, sans affecter la licéité des traitements fondés sur leur consentement avant son retrait.
6. Les données à caractère personnel sont conservées 10 ans après la fin de la convention.
7. Les données sont accessibles uniquement par les personnes sous l'autorité du Prêteur en charge de l'exécution de la convention et peuvent être transmises à d'autres sociétés du Groupe Sowalfin. En outre, les données suivantes sont accessibles par les responsables des services de communication du Prêteur pour la finalité reprise au point 2. (vi) : nom, prénom, société, fonction, adresse postale ou e-mail.
8. L'Emprunteur accepte que les données strictement nécessaires pour chacun des buts énumérés ci-dessous puissent être communiquées aux tiers suivants :
 - (i) BPOST, DHL ou tout autre service postal offrant des garanties de sécurité et confidentialité similaires pour la livraison du courrier ;
 - (ii) aux administrations fiscales et sociales du Prêteur ou aux organismes régionaux en charge du *reporting* et du contrôle en matière notamment de budget et de fonds Feder ;
 - (iii) aux conseillers externes (avocats, réviseurs, consultants...) du Prêteur ; et
 - (iv) aux fournisseurs de services informatiques et de logiciels du Prêteur.
9. Les données peuvent être transférées en dehors de l'Union européenne, dans des pays que la Commission européenne estime ne pas garantir un niveau adéquat de protection des données à caractère personnel. Dans ce cas, le Prêteur prend les mesures de protection appropriées au moyen de clauses contractuelles types relatives à la protection des données adoptées par la Commission européenne. Celles-ci peuvent être consultées au siège du Prêteur.
10. L'Emprunteur peut obtenir du responsable de traitement une copie gratuite des données à caractère personnel le concernant ainsi que, le cas échéant, la rectification ou l'effacement de celles qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes, ou la limitation du traitement. Il bénéficie également du droit de s'opposer gratuitement au traitement de ses données et du droit à la portabilité des données dans le cadre fixé par le RGPD. Pour ce faire, l'Emprunteur adresse sa demande datée et signée par courrier postal au Prêteur à l'adresse Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège, à l'attention du Délégué à la Protection des Données ou par courrier électronique à l'adresse dpo@sowalfin.be en y joignant une copie de sa carte d'identité.
11. L'Emprunteur peut introduire une réclamation en contactant l'Autorité de Protection des Données via le formulaire disponible sur son site internet ou par courrier (Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles ; Tél. + 32 (0) 2 274 48 00 – contact@apd-gba.be).